

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/3/NOR/6
6 juillet 2011

(11-3315)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION¹

Notification au titre de l'article 7:3 de l'Accord sur
les procédures de licences d'importation

NORVÈGE

La notification ci-après, datée du 4 juillet 2011, a été reçue de la Mission permanente de la Norvège.

La Norvège fait savoir au Comité des licences d'importation que la notification présentée au titre de l'article 7:3 de l'Accord, reproduite dans le document G/LIC/N/3/NOR/3, daté du 1^{er} octobre 2008, reste valable.

¹ Le questionnaire figure dans l'annexe du document G/LIC/3.